

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 JUILLET 2017 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Frédéric CHAUMET, M. Pierre ROBINET, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Rebecca HARRINGTON, Mme Sandra TOURNAIRE, Mme Marie-Thérèse BARBIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Jacques SALLEE, Mme Hélène FOISSARD qui a donné pouvoir à Mme Rebecca HARRINGTON.

Absents excusés : M. Jacques SALLEE, Mme Hélène FOISSARD qui a donné pouvoir à Mme Rebecca HARRINGTON, Bernard DEBOISSY.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Nous avons reçu une demande de Droit de Prémption Urbain.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur John ALEXANDER – EDINBOURG – surface au sol de 4 658 m² : Cadastéré ZH N° 57 ; 58 ; 59 et 60 situés 5 chemin Louis XIII – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 366 000.00 € à Monsieur et Madame MILNE.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL POSTE AGENT D'ENTRETIEN/ TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Barbra SIEUW, Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{de} classe, est actuellement employée sur des tâches de ménage par la Communauté de Communes (locaux Villebois-Lavalette, médiathèque) pour une quotité hebdomadaire de 13h par semaine et par la commune de Villebois-Lavalette (locaux communaux, écoles) sur une quotité de 22h00 par semaine.

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, il est nécessaire que le temps de travail de Mme Sieuw au sein de l'école de Villebois-Lavalette soit transféré à la CdC.

Ce transfert équivaut à une quotité hebdomadaire de 13h.

Une mise à disposition n'étant pas envisageable (car Mme Sieuw est déjà employée à la fois par la commune et la CDC), la seule solution envisageable est l'augmentation de son temps de travail par la CDC, en parallèle d'une diminution équivalente par la commune de Villebois-Lavalette.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Il est donc nécessaire de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^o classe à temps non complet d'une durée de 22 heures par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^o classe à temps non complet pour une durée de 9 heures par semaine à compter du 1^{er} août 2017.

De plus, nous devons mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CESSION DE CHEMIN RURAL

Je vous rappelle nos différentes délibérations concernant la vente à la CDC du chemin rural qui dessert la zone artisanale. La numérotation des deux parcelles appartenant encore à la CDC est maintenant faite nous pouvons donc régulariser la vente des deux dernières parcelles cadastrées ZD N° 235 et ZC N° 108, vendues à la CDC au prix convenu de 0.20 € le m². Les actes de régularisation seront effectués par maître Benoit-Mesnard.

Il reste également la régularisation de la parcelle ZD N° 236 de 26 m² que nous devons céder au conseil départemental. Cette parcelle fait partie de l'emprise de la RD N°23. La régularisation devrait pouvoir être faite par acte administratif, nous attendons la réponse du département. Elle sera faite soit à titre gratuit, soit à 0.20 € le m².

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

Place du docteur Fougère lecture du courrier
Travaux trésorerie
Cloches église (M. Pilon)
ATD maison Place des Halles
Maison de santé
Capture des chats et stérilisation du 4/09 au 8/09/2017.
Festivités du 14 juillet
Félicitations et remerciements fête de la musique

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le 11 septembre 2017 à 18 H 30.